### Département du Calvados Canton de Thury-Harcourt COMMUNE DE CESNY-LES-SOURCES

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 février 2021

Nombre de conseillers : Date de convocation : 09/02/2021

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le 17 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Christine HUBERT-BENDZYK, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED (arrivée à la séance à 19 h 30), Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER donnant pouvoir à Louis QUIRIE, Géraldine PERRIN.

Madame Mélanie CHANU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour des 2 points suivants :

- 1 Contrat de dératisation
- 2 Contrat d'entretien espaces verts Place de la Mairie Cesny-Bois-Halbout

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des votants, pour l'ajout à l'ordre du jour les 2 points présentés ci-dessus.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2020 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte-rendu du 9 décembre 2020.

### N° 002/2021 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD ET CHAPELLE – HONORAIRE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire informe que suite à l'établissement du diagnostic par le cabinet d'architectes HEDO et qui a été présenté lors de la dernière réunion de Conseil, le coût prévisionnel provisoire des travaux s'élève à 1 685 000 € HT.

Le cabinet d'architectes a établi une nouvelle proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

La rémunération du cabinet d'architectes s'articule de la façon suivante :

- ► Mission de base : 173 555 € HT soit 208 266 € TTC (soit 10,30 % du montant total des travaux)
- ► Missions complémentaires :
  - L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination du chantier (OPC) : 20 220 € HT soit 24 264 € TTC
  - Relevé des étages : 3 100 € HT soit 3 720 € TTC

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que le coût du diagnostic s'élève à 23 510 € HT soit 28 211 € TTC. Il a été validé lors de la réunion de conseil municipal du 29 juillet 2020.

Il sera nécessaire également de prévoir un appel d'offre pour la coordination Sécurité, Protection et Santé (SPS) et le Contrôle Technique (CT), missions nécessaires lors du commencement des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre établie par le cabinet d'architectes HEDO présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement entre la Commune et le cabinet d'architectes HEDO.

## N° 003/2021 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD ET CHAPELLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR -DSIL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le coût prévisionnel provisoire des travaux s'élevant à 1 685 000 € HT, la rémunération des honoraires du cabinet d'architectes, les missions complémentaires, le diagnostic et les missions nécessaires lors du commencement des travaux (SPS, CT...)
- Solliciter les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour le projet de réhabilitation de l'ancien EPHAD et de la chapelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour ces demandes de subventions.

### N° 004/2021 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD ET CHAPELLE – DEMANDE DE SUBVENTION APCR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la demande de subvention au titre de l'Aide Aux Petites Communes Rurales (APCR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le coût prévisionnel provisoire des travaux s'élevant à 1 685 000 € HT, la rémunération des honoraires du cabinet d'architectes, les missions complémentaires, le diagnostic et les missions nécessaires lors du commencement des travaux (SPS, CT...)
- Solliciter la demande de subvention au titre de l'APCR pour le projet de réhabilitation de l'ancien EPHAD et de la chapelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention auprès du Conseil départemental.

## N° 005/2021 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD ET CHAPELLE – DEMANDE DE SUBVENTION REGION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la demande de subvention auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le coût prévisionnel provisoire des travaux s'élevant à 1 685 000 € HT, la rémunération des honoraires du cabinet d'architectes, les missions complémentaires, le diagnostic et les missions nécessaires lors du commencement des travaux (SPS, CT...)
- Solliciter la demande de subvention auprès de la Région pour le projet de réhabilitation de l'ancien EPHAD et de la chapelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

# N° 006/2021 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD ET CHAPELLE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le coût prévisionnel provisoire des travaux s'élevant à 1 685 000 € HT, la rémunération des honoraires du cabinet d'architectes, les missions complémentaires, le diagnostic et les missions nécessaires lors du commencement des travaux (SPS, CT...)
- Solliciter la demande de subvention auprès de la Fondation Patrimoine pour le projet de réhabilitation de l'ancien EPHAD et de la chapelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

## N° 007/2021 - PROJET REHABILITATION ANCIEN EHPAD ET CHAPELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT FONDATION DU PATRIMOINE - SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser cette souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le coût prévisionnel provisoire des travaux s'élevant à 1 685 000 € HT, la rémunération des honoraires du cabinet d'architectes, les missions complémentaires, le diagnostic et les missions nécessaires lors du commencement des travaux (SPS, CT…)
- Solliciter une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour le projet de réhabilitation de l'ancien EPHAD et de la chapelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette souscription publique

#### N° 008/2021 à N° 014/2021 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de réaliser les différentes demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Fondation du Patrimoine pour les projets communaux subventionnables qui ont été soumis à la commission Travaux — Patrimoine et Urbanisme réunie le 3 février 2021. Ces projets communaux sont les suivants :

- Réhabilitation de la salle communale à Acqueville : 27 915 € HT (DETR et APCR)
- Construction d'un atelier technique à Cesny-Bois-Halbout : 93 534 € HT (DETR et APCR)
- Travaux eaux pluviales sur Placy (Les Goudris) et Cesny-Bois-Halbout (Route de St Clair et La Vallée) : 12 546 € HT (subvention APCR et CCCSN : GEMAPI)
- Réfection dallage sol + enduit à l'église d'Angoville : 17 363,82 € HT (subventions Fondation du Patrimoine, Département et Association de la sauvegarde du patrimoine)

# N° 015/2021 - SERVICE ASSAINISSEMENT – TRAVAUX POSE DEGRILLEUR A LA STATION D'EPURATION DE CESNY-BOIS-HALBOUT ET VIDANGE DES DEUX STATIONS D'EPURATION

Monsieur le Maire informe que la commission Travaux- Patrimoine et Urbanisme réunie le 3 février 2021 a étudié le projet de travaux de pose d'un dégrilleur à la station d'épuration de la Commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout.

Le coût des travaux s'élève à 19 840,00 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le projet de travaux de pose d'un dégrilleur à la station d'épuration de la Commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Maire demande également l'autorisation de réaliser les démarches pour la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la prestation de la vidange des 2 stations d'épuration dont le coût n'est pas évalué à ce jour.

#### N° 016/2021 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RENOUVELLEMENT CONVENTION INGÉEAU

Monsieur le Maire rappelle que les Communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu ont adhéré à l'agence technique départementale IngéEau par délibération du 22 septembre 2018 et du 11 septembre 2018.

Vu la délibération n° 33/2019 du Conseil Municipal en date du 5 mars 2019 décidant d'adhérer à la convention annuelle pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement proposée par l'agence technique départementale IngéEau.

Vu la délibération n° 70/2019 du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2019 décidant le renouvellement de la convention annuelle 2020 pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement proposée par l'agence technique départementale IngéEau.

IngéEau propose de renouveler la convention annuelle pour 2021 concernant la mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Elle propose également de renouveler la réalisation du bilan réglementaire sur 24 heures pour les stations d'épuration de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu pour un coût annuel de  $1\ 000\ \epsilon$ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adhérer à la convention annuelle pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement proposée par l'agence technique départementale IngéEau pour un coût annuel de 1 000 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### N° 017/2021 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION

Monsieur le Maire expose que par délibération du 19 novembre 2019, le contrat de dératisation, proposé par l'entreprise LECORPS SERVICES pour la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout avait été renouvelée pour une année en 2020.

Une nouvelle proposition a été faite par cette entreprise pour le renouvellement du contrat de dératisation pour l'année 2021 :

- → <u>1 ère proposition</u>: renouvellement du contrat pour la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout avec 3 passages dans l'année pour un coût HT de 315 €.
- → <u>2<sup>ème</sup> proposition</u>: Contrat pour l'ensemble du territoire de la commune de Cesny-Les-Sources avec 4 passages dans l'année pour un coût HT de 630 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le contrat de dératisation pour l'ensemble du territoire de la Commune de Cesny-Les-Sources avec 4 passages dans l'année 2021 pour un coût HT de 630 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat entre la Commune et l'entreprise LECORPS SERVICES.

#### CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS PLACE DE LA MAIRIE CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire informe que ce point ne pourra pas être débattu à cette séance en raison d'une demande de précisions sur les propositions faites par les entreprises sollicitées pour l'entretien des espaces verts Place de la Mairie à Cesny-Bois-Halbout. Ce point est reporté à la prochaine réunion de Conseil.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Ligne Directrice de Gestion du personnel: La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 fait obligation aux Maires d'établir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines de leur collectivité, dès lors qu'elle compte au moins un agent titulaire ou contractuel.

L'objectif des Lignes Directrices de Gestion est de permettre aux Maires de préciser et de formaliser leurs orientations générales en matière de pilotage des ressources humaines, afin que leurs agents en soient pleinement informés (modalités de recrutement, régime indemnitaire, avantages sociaux, critères de promotion, formation, conditions de travail...).

L'état des lieux des ressources humaines de la commune de Cesny-Les-Sources est de :

- 1 agent titulaire (en équivalent temps 0,46 agent) au service administratif, catégorie C,
- 1 agent titulaire, (en équivalent temps 0,17 agent) au service technique, catégorie C.
- 1 agent contractuel (en équivalent temps 0,06 agent) au service technique, catégorie C.

Ce sont des agents qui requièrent des compétences en matière d'organisation, de rigueur, de ponctualité, de discrétion.

Il est fort probable que l'agent contractuel parte à la retraite en 2021. La stratégie pluriannuelle (2021 – 2026) des Lignes Directrices de Gestion sera d'anticiper et prévoir son remplacement.

- ➤ <u>Vote des budgets primitifs 2021</u>: Monsieur le Maire informe que le vote des budgets primitifs 2021 est prévu le 31 mars 2021 à 19 h 30.
- Elections départementales et régionales: Monsieur le Maire informe que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Il est précisé qu'il faudra tenir 2 bureaux de vote.
- Ancienne école: Madame CHANU demande si le bâtiment de l'ancienne école est à vendre car une personne serait intéressée pour un projet professionnel. La réflexion sur le devenir de ce bâtiment n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat.
- Arrêts de bus: Madame COMPERE demande à rénover l'abribus situé à la Motte à Cesny-Bois-Halbout (toiture à refaire) et à retourner vers la route. Les agents d'entretien vont faire le nécessaire pour ces travaux. De même Monsieur MARIE demande s'il serait possible d'implanter un abribus au niveau de la rue aux Dîmes à Tournebu. A savoir auparavant si l'arrêt est réglementaire, question à poser au syndicat de transport scolaire de Thury-Harcourt.
- Miroir de sécurité : Il est demandé de remplacer le miroir de sécurité détérioré Route du Mesnil à Tournebu. De même, il faudrait voir s'il est opportun de mettre en place un miroir de sécurité au Pont Fradel à Acqueville.
- ➤ <u>Vente du bâtiment de la boulangerie</u>: Monsieur SIMON demande si les démarches pour la vente du bâtiment de la boulangerie ont avancé. Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas de retour de la part des locataires sur ces démarches du projet d'acquisition du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.